

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 juillet 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018**

**2018 DFPE 143** Subvention (43 301 euros) et avenant n° 2 à l'association Œuvre d'Education Populaire Familiale du Petit Montrouge (14e) pour la halte-garderie (14e).

**Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Œuvre d'Education Populaire Familiale du Petit Montrouge (14e) pour la halte-garderie (14e) ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n° 2 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association "Œuvre d'Education Populaire Familiale du Petit Montrouge" ayant son siège social 5, rue du Moulin Vert (14e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 43 301 euros est allouée à l'association "Œuvre d'Education Populaire Familiale du Petit Montrouge" (n° SIMPA 23161, n° dossier 2018-02785).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre fonctionnel 4, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2018 et suivantes, selon les décisions de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**